

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS **POUR L'ACCES AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS** **dans les services des ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du** **territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, en région Grand Est**

En application du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'Etat, est ouvert un recrutement externe sans concours visant à pourvoir **1 poste** dans ce corps dans les services des ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, en région Grand Est.

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Date prévisionnelle du recrutement	Service recruteur	Affectation	Type de poste
A compter du 14 décembre 2026 et le 31/12/2026 au plus tard	Ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, en région Grand Est	Direction Départementale des Territoires du bas-Rhin Service urbanisme, aménagement et énergie Pôle Droit des sols	Assistant.e à l'instruction des autorisations d'urbanisme Fiche de poste consultable sur le site internet DREAL http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

I. CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE CANDIDAT

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

Ces derniers peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

- s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils n'ont pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les statuts particuliers précisent, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommés dans les organes consultatifs dont les avis ou les propositions s'imposent à l'autorité investie du pouvoir de décision.

II. MODALITES DE CANDIDATURE

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 21 septembre et jusqu'au 5 octobre (23h59) inclus.

Toute personne intéressée et remplissant les conditions devra déposer son dossier de candidature par voie électronique à l'adresse mail suivante et ce avant le 5 octobre 2026 (23h59), la date et l'heure d'envoi du courriel faisant foi :

mrrh.ufc.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Le dossier d'inscription, transmis par mail, devra comporter :

- le formulaire de candidature à télécharger sur le site internet de la DREAL,
- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- une copie de la pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport)

Toutes les informations détaillées sur le recrutement sans concours sont consultables sur le site internet de la DREAL (formulaire de candidature, offre d'emploi, arrêté d'ouverture...)

Les personnes intéressées peuvent également obtenir des informations complémentaires auprès des gestionnaires du recrutement :

**DREAL Grand Est
MRRH/UFC
Cité Administrative POLYgone 5 rue Hinzelin
57009 METZ CEDEX
Coordonnées téléphoniques : 03.87.62.81.40 ou 03.87.62.81.21
Mail : mrrh.ufc.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
du lundi au vendredi : 9 h 00 – 12 h 00 / 14 h 00 – 16 h 00**

III. MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque dossier (CV&lettre de motivation) sera examiné par une commission de sélection **à partir du 5 octobre 2026.**

Les dossiers seront tous examinés dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et le poste ouvert aux adjoints administratifs. Au terme de cet examen, la commission établira par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien oral.

Cette liste sera arrêtée et publiée à compter du **8 octobre 2026** sur le site internet de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante : www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

IV. CONDITIONS DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN

Les convocations à l'entretien oral seront adressées par courrier à chaque candidat sélectionné à partir du **12 octobre 2026**. Tout candidat sélectionné n'ayant pas reçu sa convocation pour le **26 octobre 2026** au plus tard devra prendre contact téléphoniquement avec la DREAL – MRRH/UFC aux numéros :

03 87 62 81 40 ou 03 87 62 81 21 de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h.

V. MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Les candidats sélectionnés pour participer à l'entretien seront convoqués **le jeudi 5 novembre 2026**. L'entretien oral d'une durée de 20 minutes consistera en un exposé du candidat sur son parcours professionnel et ses motivations suivi d'un échange visant à apprécier ses aptitudes et sa capacité d'adaptation à un poste d'adjoint administratif.

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité avec photographie et de leur convocation qu'ils devront présenter sous peine d'exclusion.

VI. RESULTATS

À l'issue des entretiens, la commission établira une liste de classement des candidats déclarés aptes au recrutement, par ordre de mérite. Le premier candidat se verra proposer le poste à pourvoir.

Les autres candidats resteront inscrits sur la liste complémentaire et pourront être contactés en cas de désistement ou de vacance de poste, et ce jusqu'à la prochaine campagne de recrutement.

Cette liste sera consultable à compter du 5 novembre 2026 sur le site de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante :

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

VII. NOMINATION ET CARRIERE

L'agent recruté sera nommé fonctionnaire de catégorie C et accomplira un stage d'une durée d'un an. A l'issue du stage, si ses services ont donné satisfaction, l'agent sera titularisé.

Pour être nommé, il devra fournir les justificatifs attestant qu'il remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique mentionnées ci-dessus.

VIII. REMUNERATION

Sur la base des barèmes en vigueur au **1^{er} janvier 2026**, le traitement mensuel brut d'un adjoint administratif en début de carrière C1 correspondant au **1^{er}** échelon est de **1 801,74 €**, auquel s'ajoutent des indemnités (soit **476,25 €** brut minimum)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER :
DREAL Grand Est – MRRH/UFC au 03 87 62 81 40 ou 03 87 62 81 21
de 9h à 12h00 et de 14h à 16h.